

PROGRAMME DE FORMATION  
**AMÉLIORER SA DÉMARCHE COMMERCIALE**  
**"Attirer les clients ce n'est pas magique"**

**Introduction sur l'environnement global de l'intervention :**

Grâce à cette formation, **trouvez les idées les plus pertinentes pour améliorer votre démarche commerciale :**

- Pour aller chercher de nouveaux clients
- Transformer plus de devis
- Fidéliser,
- Gagner en professionnalisme et efficacité.

**Repartez avec des conseils PERSONNALISÉS** pour améliorer votre visibilité en ligne.

Créer la maquette d'un support de communications utiles et efficace pour aller chercher de nouveaux clients, transformer plus de devis, fidéliser, ou gagner en professionnalisme et efficacité.

Cette formation vous permet de développer votre clientèle pour ceux qui en ont besoin, et de pérenniser votre niveau d'activité pour ceux qui en ont assez.

Cette formation vise à pérenniser les emplois dans un métier de la transition écologique, numérique et du développement durable. 1

**Durée :** 2 jours en présentiel (14 heures)

**Public concerné :** Dirigeants, chargé d'affaires, technico commerciaux, commerciaux, chargé de relation client

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION**

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Analyser le portefeuille client et la performance commerciale
- Valoriser leur offre et l'impact de leur offre dans leur démarche commerciale.
- Construire une démarche commerciale leur permettant de se faire connaître > créer un lien unique > transformer les devis > vendre > et entretenir le lien, le tout efficacement.
- Se démarquer et faire la différence dans l'approche commerciale.
- Identifier les leviers, les sources d'améliorations, et les actions permettant d'augmenter leur impact commerciale et humains.
- Choisir, prioriser et organiser son plan d'actions.

**PROGRAMME DE FORMATION**

1. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE DANS SA GLOBALITÉ.
2. CIBLER UNE OFFRE, UN AXE DE DEVELOPPEMENT ATTRACTIF ET SES BÉNÉFICES.  
Cibler une offre prioritaire ou un axe à développer.  
Clarifier ce que j'apporte dans la vie de mon client.  
La rendre accessible et attractive, en designant son approche, son savoir-faire, et sa valeur ajoutée.
3. DEFINIR UNE CLIENTELE PRIORITAIRE A DEVELOPPER.  
Définir le ou les profils les plus pertinents.  
Analyser le moments d'achat  
Détecer les « symptômes » et « les réflexes » de mes futurs clients
4. IDENTIFIER L'ÉCOSYSTÈME PORTEUR D'AFFAIRES  
Identifier les personnes influentes  
Identifier les lieux propices au développement

5. NOURRIR SON ANALYSE DE L'EXPÉRIENCE ET DES ÉCHANGES AVEC LE MARCHÉ, LES PROSPECTS, LES CLIENTS  
Utiliser son expérience commerciale comme source d'apprentissage  
Déceler les signaux forts d'un point de vue commercial  
Déceler les points de vigilance d'un point de vue commercial
6. DÉFINIR UN OBJECTIF COMMERCIAL CLAIR  
Savoir fixer une trajectoire par un objectif commercial simple et clair  
Définir une problématique commerciale à résoudre
7. TRACER ET ANALYSER L'ITINÉRAIRE COMMERCIAL  
Identifier les différents points de contacts avec le marché  
Identifier et Comprendre le parcours pour passer du statut « inconnu » à « client connaisseur »  
Repérer les étapes aux enjeux commerciaux forts
8. IDENTIFIER LES ACTIONS COMMERCIALES, COMMUNICATION ET MARKETING LES PLUS PERTINENTES  
Lister les actions envisageables pour chaque étape de l'itinéraire commercial  
Amplifier son impact commercial en s'appuyant sur son expérience  
S'inspirer du moment d'achat et de l'écosystème pour nourrir les possibilités d'actions
9. SE DEMARQUER : AUGMENTER SON IMPACT COMMERCIAL EN AMENANT DE LA CRÉATIVITÉ, DE L'AUDACE, ET DE L'AUTHENTICITÉ.  
Pour valoriser et transmettre l'impact que vous avez et votre valeur ajoutée à vos (futurs) clients/partenaires  
Se projeter dans la forme et le fond de chaque action avec créativité, audace et authenticité Amener un regard neuf, créatif sur certaines actions pour augmenter leur impact commercial
10. ÉVALUER ET CHOISIR LES ACTIONS PRIORITAIRES SELON LEUR DEGRÉ DE PERTINENCE, DE SENS, ET D'IMPACT.  
Identifier les critères d'évaluation pour augmenter son impact commercial  
Choisir les actions les plus pertinentes et réalisables  
Mettre en corrélation son objectif et les actions commerciales choisies  
Évaluer un rythme et des échéances opérationnelles
11. PLANIFIER DANS LE TEMPS UN PLAN D'ACTION COMMERCIALE ET MARKETING, COMME UNE GESTION DE PROJET  
Projeter dans le temps les actions à mener  
Identifier les ressources nécessaires
12. EVALUER LES RETOMBÉES MESURER L'IMPACT DES ACTIONS MENÉES / RÉFLEXIVITÉ
13. TRAVAILLER SA VISIBILITE EN LIGNE PAR LA PAGE GOOGLE MY BUSINESS
14. CONSTRUIRE UN SUPPORT DE COMMUNICATION, PERMETTANT DE PROSPECTER, TRANSFORMER VOS DEVIS, OU FIDELISER, SELON LE BESOIN DE CHAQUE PARTICIPANT.

## LIVRABLES

- ✓ Une boîte à outils composé de supports expliquant la méthode acquise en formation (supports et courtes vidéos)
- ✓ Votre démarche commerciale
- ✓ Un plan d'actions écrit pour les 3 à 6 prochains mois comprenant
- ✓ Des réflexes commerciaux à acquérir,
- ✓ Des actions de prospection, de relance, ou de fidélisation,
- ✓ Des améliorations et créations dans vos supports et outils d'aide à la vente.
- ✓ La maquette d'un support attractif, pouvant accompagner vos devis et vos RDV, pour valoriser votre savoir-faire et votre valeur ajoutée et transmettre votre impact
- ✓ Votre Google my business amélioré si besoin
- ✓ Des conseils personnalisés pour votre visibilité en ligne

## DÉROULEMENT ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Une boîte à outils composé de supports expliquant la méthode acquise en formation (supports et courtes vidéos)
- ✓ Echanges d'expériences entre participants et partage des enjeux et des pratiques
- ✓ Temps d'apports théoriques
- ✓ Temps de mise en application à son cas d'entreprise

Programme établi le 11/12/2024

## ORGANISATION & INSCRIPTION

<b>Intitulé de la formation</b>	<b>AMÉLIORER SA DÉMARCHE COMMERCIALE</b>
<b>Public concerné</b>	Dirigeants commerciaux, chargés d'affaires, technico commerciaux, commerciaux, chargés de relation client
<b>Lieu de la formation</b>	ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes
<b>Dates et horaires</b>	12 et 13 mars 2025 (9h-12h30 – 14h-17h30)
<b>Durée totale</b>	2 jours (14 heures)
<b>Pré-requis</b>	Avoir une offre commerciale construite ou en cours de construction.
<b>Type de formation</b>	En présentiel
<b>Tarif</b>	<b>Tarif adhérent</b> au réseau ÉCHOBAT : 756 € TTC (soit 630 € HT) par participant <b>Tarif non adhérent</b> : 816 € TTC (soit 680 € HT) par participant  La formation peut se mettre en place à partir de 6 inscrits.
<b>Date limite d'inscription</b>	15 jours avant la date de démarrage sous réserve de place disponible.
<b>Intervenant-e-s :</b>	Estelle ROUSSELOT – Entreprise Vitalia
<b>Matériel à prévoir</b>	Ordinateur et/ou papier, crayon Vos supports de communication commerciales et outils d'aide à la vente.
<b>Évaluation des acquis de la formation</b>	Évaluation individuelle en auto-positionnement à l'entrée et à l'issue de la formation Évaluation formative sur les compétences acquises, les techniques utilisées et sur la compréhension des enjeux. Remise d'une attestation à la fin de la formation.
<b>Documentations remises</b>	<u>Supports de formation à disposition sur KROQI</u> : une plateforme web d'accès gratuit pour tous les professionnels de la construction et de l'aménagement. L'accès au dossier dédié à cette formation sera communiqué avec la convocation adressée 10 jours avant la formation.
<b>Responsable de la formation</b>	David CHARRON, ÉCHOBAT Développement
<b>Accessibilité</b>	Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation), contactez notre Référent Handicap Anne Beauchêne Tél : 02.85.52.24.54 <a href="mailto:formation@echobatdev.fr">formation@echobatdev.fr</a>

3

<b>Nom de l'entreprise</b>							
<b>Adresse</b>							
<b>Code Postal</b>				<b>Ville</b>			
<b>Adresse mail</b>				<b>Tél.</b>			
Stagiaires			Mail	Statut Gérant (G) Salarié (S) Autre (A)	Nom de l'OPCO	Tarif	
Nom	Prénom	Date de naissance				HT	TTC
						€	€
						€	€
						€	€
						€	€
						€	€
<b>TOTAL TTC à régler</b>						<b>€</b>	

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ÉCHOBAT Développement (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1444 5004 0008 0051 8932 450 - BIC CEPARPP444

**Date :** ...../...../.....

**Signature et cachet :**

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par ÉCHOBAT Développement (ci-après désigné « l'Organisme de formation ») au Client.

Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les sessions organisées, quelles qu'en soient les modalités pédagogiques. Les formations peuvent être réalisées à distance, dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués ou mis à disposition par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

### 2. Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute inscription ou commande de formation vaut acceptation entière et sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).

Toute formation organisée à la demande du Client fera l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la part de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

A réception de toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention de formation.

Après confirmation de la tenue de la session, et au plus tard 7 jours calendaires avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le Client sera chargé d'en informer le(s) Stagiaire(s) concerné(s).

A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client les documents nécessaires à sa demande de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (facture, copie de la feuille d'émargement, attestation de fin de formation).

### 3. Modalités de formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de Stagiaires sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Les contenus des programmes, tels qu'adressés aux clients, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe.

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

### 4. Modalités financières et règlement

Tous les prix indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation sont en euros et hors taxes, ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Toute formation commencée est due en totalité, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Le règlement du prix de la formation est à adresser à l'Organisme de formation lors de l'inscription à la formation, par chèque ou virement, et dans tous les cas avant le démarrage de la formation. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé au premier jour de la formation.

L'Organisme de formation adresse une facture acquittée au Client lors de l'encaissement du règlement intégral de la formation.

En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement à l'Organisme de formation avant le début de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

### 5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de Stagiaires à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 20 jours calendaires avant la date de la formation. L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'événements fortuits ou de force majeure.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur absent par une personne aux compétences techniques équivalentes, ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

### 6. Annulation, report de participation ou remplacement de stagiaire par le Client Formation programmée par l'Organisme de formation

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation du catalogue sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la formation (coordonnées : ÉCHOBAT Développement - 1 rue du marché commun 44300 Nantes - [formation@echobatdev.fr](mailto:formation@echobatdev.fr)). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 20 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Le Client peut demander le remplacement d'un Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis avec le Client et figurant dans le programme de la formation.

### Formations organisées à la demande du client

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation spécialement commandée à l'Organisme de formation.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 30 jours calendaires avant la date de la formation, seuls les frais déjà engagés et non remboursables au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) sont facturables au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 30 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

### 7. Propriété intellectuelle

Les supports papiers ou numériques remis lors ou dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation et/ou de l'intervenant sous-traitant de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement ou diffusés sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

### 8. Informatique et libertés

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins administratives et contractuelles, de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ÉCHOBAT Développement - 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou [formation@echobatdev.fr](mailto:formation@echobatdev.fr)

### 9. Réclamations, attribution de compétences

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (ÉCHOBAT Développement - 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou [formation@echobatdev.fr](mailto:formation@echobatdev.fr)), qui s'engage à prendre en compte et traiter cette demande dans les meilleurs délais.

Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.